

Épuisement . . .

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 27 septembre 1934

Il semble que l'État soit dans le besoin, ces jours-ci, tout comme nombre de particuliers sont dans le besoin. La crise s'est aggravée au point d'atteindre l'extrême limite de la gêne, même si le gouvernement ne le croit pas et ne veut pas l'admettre. Il semble également que la pauvreté de l'État, ses caisses vides, et son besoin pressant d'argent — pour financer les diverses formes de faste dans lesquelles il s'est empêtré — lui permettent tout ce qui n'est permis à aucun particulier : la confiscation des biens des gens, et la mainmise sur ce qu'ils tirent de la terre, sans nul égard pour la loi, nul respect de la propriété, nulle considération pour la liberté. Et il semble que la source de cette distinction — qui permet à l'État ce qu'elle ne permet à aucun particulier, et qui autorise le gouvernement à confisquer les biens — tienne à ce que l'État est fort tandis que l'individu est faible, que l'État est habile tandis que l'individu est sot, ou d'une intelligence tout au plus modeste.

Car l'État dispose de ministres habiles, aux ressources immenses et à l'intelligence supérieure — des hommes comme Son Excellence al-Qaisi Pacha et Son Excellence Sabri Bey — et ces ministres habiles et intelligents savent, semble-t-il, comment extraire la richesse de la pauvreté, comment tirer l'aisance de la gêne, comment trouver à l'État une issue à chaque difficulté et une sortie à chaque impasse. Et grâce à cette intelligence et à cette habileté, ils présentent l'État sous les traits d'une prospérité généreuse, alors qu'en réalité il est dans le besoin, ou presque, dans le dénuement, ou presque. L'an dernier déjà, les gens se plaignaient que l'administration dans les provinces — en Haute-Égypte particulièrement — les accablait dans la perception des impôts, les obligeant à payer d'avance, sans se contenter de ce que la loi prescrivait réellement. Et s'ils manifestaient le moindre refus ou la moindre incapacité à s'exécuter, l'administration se dressait alors entre eux et les fruits mêmes de la terre dans laquelle ils avaient investi leur effort, leur force, leur temps et leur argent — leur refusant de les transporter ou d'en disposer de quelque façon que ce soit, tant qu'ils n'auraient pas d'abord versé, par avance, la somme qui leur était réclamée.

Nous nous souvenons que certains grands propriétaires s'en étaient plaints l'an dernier au ministère des Finances, et que le directeur des Revenus fixes avait donné à ses représentants, dans la province de ces

propriétaires, l'ordre de ne percevoir les créances de l'État que dans les limites de la loi. Mais l'administration locale, autant que nous nous en souvenions, ne tint aucun compte de l'ordre du directeur, et poursuivit exactement ce qu'elle faisait déjà — vexations et épuisement du peuple. Il y a quelques semaines, Al-Siyasa a repris cette plainte, exigeant le respect de la loi et l'égard dû aux sanctités de la propriété qu'elle protège. Le lendemain même, Al-Siyasa nous rapportait que le directeur général de la Sûreté générale s'était entretenu par téléphone avec notre ami Haykal Bey, lui demandant ce qu'il savait de l'affaire — et Al-Siyasa supposait, comme nous le supposions avec elle, que l'intérêt du directeur général pour cette affaire aboutirait à la levée de cette injustice, et permettrait aux gens de disposer de leurs biens à leur guise, dès lors qu'ils s'étaient acquittés envers l'État des impôts dus, dans les limites de la loi.

Mais Al-Ahram reprend aujourd'hui la même plainte qu'Al-Siyasa formulait il y a quelques semaines, et que le public formule depuis l'année dernière. Un homme parmi les grands propriétaires et ministres a demandé à Al-Ahram de poser au gouvernement la question de savoir comment il s'autorise à violer la loi à ce point — prélevant les impôts avant même qu'ils ne soient dus, et s'emparant des récoltes agricoles sans le moindre acte légal de saisie, mais par la seule force brutale et arbitraire. D'autres écrivent à Al-Ahram qu'ils sont allés féliciter le directeur d'Assiout pour son retour de congé, et se sont plaints auprès de lui de cette même injustice ; il a manifesté sa désapprobation et déclaré qu'il ne permettrait aucune atteinte aux biens des gens — mais il a ajouté qu'il se contenterait que les propriétaires des récoltes agricoles présentent simplement à l'administration des documents indiquant les lieux où ils entreposent leurs récoltes, afin que l'administration puisse, bien entendu, y placer une saisie garantissant le paiement des impôts dus.

Tout cela signifie que cette injustice perdure, que les dispositions de la loi régissant la perception des impôts demeurent bafouées, que la propriété et ses sanctités restent exposées à l'arbitraire et aux excès des fonctionnaires, grands et petits, dans les provinces — et tout cela se produit sous l'ombre de la Constitution, sous l'ombre de la loi, sous les yeux mêmes du ministre de l'Intérieur, membre de la Chambre des députés, et sous les yeux mêmes du ministre des Finances, membre du Sénat. Cela signifie également que ceux qui prétendent que l'Égypte jouit d'une justice universelle se mentent à eux-mêmes ou mentent au public.

Cela signifie aussi que ceux qui s'imaginent que les Égyptiens sont gouvernés selon le droit et la justice, comme le sont les peuples civilisés du vingtième siècle, se trompent de la façon la plus honteuse, et s'éloignent de la vérité aussi loin qu'il est possible de le faire.

Et cela signifie, en fin de compte, que ceux qui supposent révolue l'époque de la confiscation illégale des biens, de la mainmise par le sabre et par la force, vivent dans un pur monde d'illusion et de fantaisie.

Peut-être vaudrait-il donc mieux que le gouvernement annonçât simplement au public qu'il ne souhaite pas les gouverner par la loi et la Constitution, mais souhaite les gouverner par le caprice et l'arbitraire ; ou bien qu'il ne souhaite pas les gouverner par la loi et la Constitution, mais souhaite les gouverner selon les nécessités que nous ignorons, mais que le gouvernement seul connaît, sous quelque forme de force, de violence, d'injustice et d'oppression que ces nécessités puissent prendre. Car il n'y a nul profit à laisser croire aux gens qu'ils possèdent une forteresse dans la loi et la Constitution, pour découvrir, lorsqu'ils s'y réfugient, qu'ils n'y trouvent ni protection ni abri. Il n'y a pas davantage de profit à leur laisser croire qu'ils sont libres de disposer de leurs biens à leur guise, alors qu'en vérité ils sont des esclaves dont l'État peut disposer des biens comme bon lui semble. Il n'y a, enfin, nul profit à leur laisser croire qu'ils vivent au vingtième siècle, alors qu'en réalité ils vivent encore au Moyen Âge. La force ne consiste pas à tromper les gens, à les surprendre au dépourvu — la force consiste au contraire à être franc avec eux, à les confronter aux faits tels qu'ils sont, et à leur déclarer ouvertement qu'ils ne seront gouvernés d'aucune autre manière, qu'ils en soient satisfaits ou qu'ils s'en indignent. Nous aimerions beaucoup voir le ministre de l'Intérieur et le ministre des Finances y réfléchir, et nous aimerions les voir associer à cette réflexion leur savant collègue le ministre des Traditions, ainsi que leur chef, le bienveillant homme. Une telle réflexion pourrait bien les conduire à être honnêtes avec le public : à admettre que l'État a besoin d'argent, qu'il risque la faillite s'il ne contraint pas le peuple à payer ses impôts par avance, et que la nécessité permet ce qui est autrement interdit. Et une chose ne fait aucun doute : les Égyptiens sont prêts à affronter une telle calamité avec patience, fermeté, endurance et disposition au sacrifice — car ils se sont depuis longtemps habitués à endurer les calamités, et à tenir bon face aux malheurs et aux crises. Mais si le trésor de l'État était plein, ses caisses regorgeaient d'argent, et notre réputation financière correspondait véritablement à notre situation réelle, nous croyons alors

que les ministres eux-mêmes conviendraient avec nous que la levée de cette injustice est une exigence tant de la loi que de la conscience. Et nous tenons nos ministres en trop haute estime — quels que soient les désaccords qui nous séparent d'eux — pour croire que le public puisse penser d'eux qu'ils commettent l'injustice par amour de l'injustice, qu'ils pratiquent l'oppression par goût de l'oppression, qu'ils accablent le peuple simplement parce qu'ils trouvent plaisir à l'accabler.

Que les ministres y réfléchissent, et qu'ils nous disent quelque chose à ce sujet — car nous aimerions beaucoup entendre ce qu'ils ont à dire.